

## **COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS (CRH)**

Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du C.G.O.S du 14 Juin 2018

L'ordre du jour de cette réunion comportait trois points portant sur la CRH, pour lesquels l'Assemblée générale a délibéré.

Elle a ainsi décidé de :

- ✓ Donner mandat au Conseil d'administration du C.G.O.S pour mettre en œuvre les modalités de décisions relatives à la fixation des valeurs d'achat et de service des points du régime R1 et du régime R2, pour l'année 2019.
- ✓ Introduire la possibilité de versement des cotisations par prélèvement bancaire et maintenir le Fonds social CRH.
- ✓ Mettre à jour les articles 14 et 21 du Règlement du régime CRH.